



Meubles de cuisine abimés et plan de travail aux mauvaises dimens

Par **duka**, le **13/10/2010** à **11:33**

Bonjour,rrnrnNous avons commandé une cuisine Athur Bonnet posée par leur soin à la date convenue. A la pose, nous avons constaté qu'un caisson était abimé, une porte portait des trainées de colle et le plan de travail n'était pas aux bonnes dimensions. Le directeur d'Arthur Bonnet se déplace et constate tous ces défauts. Une nouvelle commande concernant ces 3 éléments est donc passée. Début septembre,2 mois après, le nouveau plan de travail arrive et est installé (à chaque installation du plan de travail, il faut démonté entièrement le meuble dans lequel est encastré le réfrigérateur) mais il n'est toujours pas aux bonnes dimensions. Donc nouvelle commande d'un plan de travail! Nous sommes aujourd'hui à la mi-octobre, Arthur Bonnet appelle pour nous stipuler que le plan de travail, le caisson et la porte peuvent être installés la semaine prochaine. Pouvons-nous exiger d'eux des pénalités de retard ou des dommages-intérêts pour le préjudice subit (3,5 mois de retard). Merci.